

Diversité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration croit qu'un conseil composé d'administrateurs hautement qualifiés venant d'horizons divers qui reflètent la nouvelle réalité démographique dans les marchés où la Banque est présente, la rencontre du talent et du savoir-faire, de même que l'évolution de la clientèle et de l'effectif de la Banque, favorise une meilleure gouvernance. À cette fin, le Comité de gouvernance et de mise en candidature, au moment de déterminer les candidats à recommander pour une nomination ou élection au Conseil :

- a) ne tiendra compte que des candidats hautement qualifiés en fonction de leur expérience, de leur expertise fonctionnelle et de leurs compétences et qualités personnelles;
- b) tiendra compte de critères de diversité, notamment le sexe, l'âge ainsi que les origines ethnique et géographique, en mettant l'accent sur les candidats potentiels issus des communautés noires, autochtones, de couleur et 2SLGBTQ+ ainsi que de la communauté des personnes handicapées;
- c) fera appel, en plus d'effectuer ses propres recherches, à des conseillers externes indépendants qualifiés pour rechercher des candidats qui répondent aux critères du Conseil en matière de compétences et de diversité.

Le Conseil vise à atteindre une représentation où les femmes et les hommes représentent respectivement au moins le tiers des administrateurs indépendants.